

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du 21 mars 2016**

**Présents** : Mmes Sylvie SECHET, Paule MASSON, Catherine LAVAUD, Anne OLIVIER, Aline VAUTHIER, Nathalie GRILLON et Mrs Jürgen ALLEAUME, Fabrice AUCOULON, André MAUTRAIT, Bernard PERUS, Marcel DUBOIS, Jean-Michel DUMAZERT.

**Absents excusés** :

Mme Sylvie MILLOT et Mr Sébastien DESBOURDES

**Absents excusés ayant donné pouvoir** :

Mme Martine HUIBAN pouvoirs à Mme Sylvie SECHET

**Personnel administratif** : Mme Paula FONSECA

Le conseil municipal est ouvert à 19h.

**1) Désignation du secrétaire de séance**

Conformément au code des communes, Mr Jürgen ALLEAUME est désigné en qualité de secrétaire de séance.

**2) Compte de gestion Budget Communal 2015**

Mme le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Marcel DUBOIS, adjoint aux finances, présente les budgets primitifs de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion budget communal 2015.

**3) Compte Administratif Budget Communal 2015**

*Arrivée de Mr Jean-Michel DUMAZERT à 19h20*

Sous la présidence de Mr Marcel DUBOIS adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2015 qui s'établit ainsi :

**Fonctionnement**

Dépenses	712 946.12 €	
Recettes	939 616.82 €	
Excédent de clôture de fonctionnement :		226 670.70 €

**Investissement**

Dépenses	354 021.58 €	
Recettes	277 895.81 €	
Déficit de clôture d'investissement :		76 125.77 €

Après en avoir délibéré et hors de la présence de Mme Sylvie SECHET, maire, le conseil municipal, avec 9 voix pour et 2 abstentions, approuve le compte administratif du budget communal 2015.

**4) Affectation de résultat Budget Communal**

Après avoir entendu le compte administratif de l'année 2015 afférent au budget communal,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 226 670.70 € (002)
- un déficit d'investissement de 76 125.77 € (001)

Madame le Maire demande au conseil municipal d'affecter une partie des résultats de l'exercice 2015 au compte 1068 du budget primitif communal 2016, soit 76 125.77 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter une partie des résultats de l'exercice 2015 au compte 1068 sur le budget primitif communal 2016 de 76 125.77 € et d'inscrire 150 544.93 € au compte 002.

#### **5) Compte de Gestion Budget Eau 2015**

*Arrivée de Mme Nathalie GRILLON à 19h25*

Mme le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 11 voix pour et 1 abstention approuve le compte de gestion budget Eau 2015.

#### **6) Compte Administratif Budget Eau 2015**

Sous la présidence de Mr Marcel DUBOIS adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif eau 2015 qui s'établit ainsi :

##### **Exploitation**

Dépenses	18 726.30 €	
Recettes	61 267.46 €	
Excédent de clôture d'exploitation :		42 541.16 €

##### **Investissement**

Dépenses	35 382.76 €	
Recettes	25 333.16 €	
Déficit de clôture de d'investissement :		10 049.60 €

Après en avoir délibéré et hors de la présence de Mme Sylvie SECHET, maire, le conseil municipal avec 9 voix pour et 3 abstentions approuve le compte administratif du budget eau 2015.

#### **7) Affectation de résultat Budget Eau**

Après avoir entendu le compte administratif de l'année 2015 afférent au budget communal,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de 42 541.16 € (002)
- un déficit d'investissement de 10 049.60 € (001)

Madame le Maire demande au conseil municipal d'affecter une partie des résultats de l'exercice 2015 au compte 1068 du budget primitif eau 2016, soit 10 049.60 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter une partie des résultats de l'exercice 2015 au compte 1068 sur le budget primitif eau 2016 de 10 049.60 € et d'inscrire 32 491.56 € au compte 002.

#### **8) Vote des taux 2016 et fiscalisation SIARCE**

Mme le Maire propose au conseil municipal que la somme de 19 363.34 € (dix-neuf mille trois cent soixante-trois euros et trente-quatre centimes) représentant la participation de la commune au SIARCE est fiscalisée et n'est pas incluse dans le montant des impôts directs à percevoir par la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte que la somme de 19 363.34 € soit fiscalisée.

Arrivée de Mme Anne OLIVIER à 19h30

Mr DUBOIS présente pour le vote des taux d'imposition, une simulation afin que les membres du conseil puissent apprécier l'impact des différentes augmentations de taux envisagées, en comparaison à l'année 2015.

Trois augmentations de taux sont proposées : 1,4% ; 1,5% et 1,6%. Un tour de table est effectué afin de déterminer sur quelle augmentation le conseil va délibérer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 12 voix pour et 1 abstention décide d'augmenter de 1,5% les taux d'imposition pour l'année 2016 :

- Taxe d'habitation 11.81 %
- Foncier bâti 13.02 %
- Foncier non bâti 39.75 %

### **9) Ligne de trésorerie 2016**

Mr DUBOIS informe que les crédits de trésorerie, consentis par des établissements bancaires, ne concourent pas à l'équilibre du budget mais à celui de sa trésorerie. Après avis favorable de la commission des finances, Mme le Maire propose aux membres du conseil municipal d'ouvrir une ligne de trésorerie pour un montant de 65 000 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité accepte d'ouvrir un crédit de trésorerie de 65 000 Euros.

### **10) Droit au raccordement Eau potable**

Mme le Maire rappelle à l'assemblée que la commune perçoit sur son budget eau la somme de 500€ relative au droit de raccordement à l'eau potable pour toutes nouvelles constructions sur la commune. Cette somme est inchangée depuis le 16 décembre 2013 et qu'il serait bon de la réviser.

Mr DUBOIS précise que la commission finances propose de réévaluer cette somme à 800€ a effet au 01 avril 2016 pour toutes les demandes effectuées à compter de cette date.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 12 voix pour et 1 abstention décide de fixer le montant du droit au raccordement à l'eau potable à 800€ à compter du 1er avril 2016.

### **11) Retrait de Boissy le Cutté de la Communauté de Communes Entre Juine et Renarde**

Mme le Maire explique aux membres du conseil municipal que le 5 février dernier Mr le Sous-Préfet nous a fait part de ses observations sur notre délibération du 26 novembre 2015 portant sur la demande de retrait de la commune de Boissy le Cutté de la Communauté de Communes Entre Juine et Renarde.

Mr le Sous-Préfet demande au conseil municipal de bien vouloir rapporter cette délibération car la commune de Boissy le Cutté demande à sortir de la CCEJR sans préciser vers quelle communauté de communes elle souhaite s'intégrer. De ce fait, la délibération est incomplète et donc illégale en l'état.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide de rapporter la délibération du 26 novembre 2015 portant sur la demande de retrait de la commune de Boissy le Cutté de la Communauté de Communes Entre Juine et Renarde.

### **12) Intervillage 2016**

Mme le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la commune participe à l'intervillage qui se déroulera cette année à D'Huisson Longueville le 21 mai 2016. Elle précise que l'inscription de Boissy le Cutté prépose à une subvention de 150 € pour les frais d'organisation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité accorde une subvention de 150 € à l'association Fêtes en Gâtinais pour l'intervillage 2016.

### **13) DETR 2016 : remise aux normes du chauffage de l'église**

Mme le Maire expose que le projet de remise aux normes du chauffage de l'église de Boissy le Cutté et dont le coût prévisionnel s'élève à 17 391.00 € HT soit 20 869.20 € TTC est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) au titre de l'année 2016.

Mme le Maire précise que le dossier a été constitué avec les éléments détenus par la collectivité et demandés par le montage du dossier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité adopte le projet de remise aux normes du chauffage de l'église et donne délégation à Mme le Maire pour solliciter une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2016.

#### **14) Plan de relance de l'investissement des collectivités essonniennes**

Mme SECHET expose à l'assemblée les objectifs et les modalités 2015 du nouveau dispositif d'aide à l'investissement des collectivités essonniennes récemment mis en place par le Département de l'Essonne pour la réalisation d'opérations d'investissement, sur une durée de trois ans.

Elle propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention d'un montant de 44 146 € susceptible d'être allouée à ce titre sur les opérations suivantes :

Opération	Montant opération € HT	Montant subvention € HT	Reste à charge de la commune
N°1 Création d'un abri vélo et buanderie par la réhabilitation d'un bâtiment communal	14 500.00€ HT	11 600.00€ HT	2 900.00€ HT
N°2 : Création d'une armoire d'éclairage publique	3 767.00€ HT	3 013.60€ HT	753.40€ HT
N°3 : Remise en état des peintures murales et des sols à l'école Élémentaire Anne Frank	13 451.00€ HT	10 760.80€ HT	2 690.20€ HT
N°4 : Remise en état des sols de l'école maternelle Niki de St Phalle	6 600.00€ HT	5 280.00€ HT	1 320.00€ HT
N°5 : Réhabilitation et réorganisation locaux mairie (mise aux normes)	17 300.00€ HT	13 491.60€ HT	3 808.40€ HT
<b>TOTAL</b>	<b>55 618 € HT</b>	<b>44 146 € HT</b>	<b>11 472€ HT</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 12 voix pour et 1 voix contre approuve le programme des opérations proposé ci-dessus et autorise Madame le Maire à solliciter les subventions correspondantes.

#### **15) Ilot Maternelle : Faisabilité par CAUE 91**

Mme le Maire rappelle que la commune est adhérente au CAUE 91. Mis en place par le conseil général de l'Essonne, le CAUE 91 est un organisme de conseil aux communes pour le développement de l'information dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement, et qu'à ce titre elle peut solliciter son aide. Sous forme de convention d'objectifs, une étude de conseils et d'assistance portant sur le projet ilot maternelle est envisageable afin d'élaborer la mise en œuvre de ce projet.

La participation de la commune pour cette étude est de 2 500€ HT (non assujettie à la TVA).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 11 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention autorise Madame le Maire à signer la convention d'étude de faisabilité du projet ilot maternelle.

#### **16) PNR : subvention relative à la transition énergétique et écologique**

Mme le Maire propose aux membres du conseil municipal de demander une subvention via l'appel à projet du Parc Naturel Régional pour la réduction des consommations d'énergie dans le bâtiment/l'espace public, et de la pollution lumineuse. Les travaux envisagés concernent l'éclairage rue des Vallées. La subvention prévue est de 80% du montant HT des travaux effectués

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité autorise Madame le Maire à solliciter cette subvention.

## **17) Étude de faisabilité de l'enfouissement réseaux Rue des Vallées et Chemin des Cailles**

*(Présenté par Mr CARRE, Ste BEHC)*

Mme le Maire indique que des subventions pour les travaux d'enfouissement sont encore possibles pendant deux ans, et que la SICAE a demandé à la commune un éventuel échancier le cas présent. Le conseil laisse la parole à Monsieur Carré pour faire la présentation de son étude de faisabilité des travaux d'enfouissements envisageables sur la commune : rue des vallées et chemin des Cailles.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide de ne pas donner suite au projet d'enfouissement des réseaux Rue des Vallées et Chemin des Cailles.

## **18) Questions Diverses : Abatage arbres ; Défibrillateur ; Fête patronale 2016**

1- Madame le Maire informe le conseil que le pin situé dans la cour de la mairie est porteur de nids de chenilles processionnaires. L'arbre étant situé à proximité des bâtiments municipaux, de passage de public notamment d'enfants, l'arbre doit être abattu. Mme le Maire rajoute qu'il y a également un arbre à remplacer dans le city stade.

2- L'achat d'un défibrillateur, la formation pour son utilisation et le contrat de maintenance associés sont reportés (1 632€ la première année, 792€ ensuite).

3- La Fête Patronale 2016 se déroulera sur le site STRF. Un service de sécurité devra être mis en place pour assurer la sécurité du site, à la charge de la commune. La commission Loisirs se réunira pour mettre au point l'organisation, la gestion du défilé, le placement des forains.

4- Mr AUCOULON indique que le carnaval se déroulera le samedi 26 mars prochain. Des lots offerts par les commerçants des communes voisines et certains organismes locaux récompenseront les participants au concours du plus beau char et du plus beau costume.

5- L'anniversaire de l'inauguration des écoles aura lieu le 28 mai. Les enfants ayant trouvé les cartes remplies par les élèves de nos écoles sont invités à la cérémonie, ainsi que les élus des communes concernées.

6- PLU : Le commissaire enquêteur a le dossier pour établir son rapport d'enquête puis la commune devra délibérer pour une application en Avril.

7- Le projet Kip'home est lancé, des réservations ont été prises, il y a des ajustements à faire sur le projet afin de respecter les règles d'urbanisme.

N'ayant plus de point à délibérer, la séance du conseil municipal est levée à 22H00.